



DECLARATION LIMINAIRE du SNUipp FSU 65

CAPD du mardi 26 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Tout juste nommé ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer l'avait assuré : « Il n'y aura pas de loi Blanquer, j'en serai fier. » Il n'a donc pas de quoi être fier, puisque le projet de loi « pour une école de la confiance », signé de son nom, est examiné par l'Assemblée Nationale, après un an et demi de réformes menées au pas de charge.

Si le mot « confiance » est la nouvelle devise de notre institution, les personnels ne la voient qu'écrite sur les documents officiels mais certainement pas dans les relations qu'ils ont avec l'Institution. En effet, la confiance se définit comme étant une croyance notamment en la valeur morale et professionnelle d'une autre personne, qui fait que l'on est incapable d'imaginer de sa part tromperie, trahison ou incompétence.

Il ne s'agit pas de se payer de mots pour convaincre les foules, les enseignants ont besoin de preuves de confiance. Or le Ministre leur offre bien davantage de preuves de défiance : défiance envers leurs qualités professionnelles que ce soit à travers leurs choix pédagogiques ou leurs stratégies d'évaluation ; défiance qui se traduit par un véritable mépris de leur revendications salariales.

Oxymore « l'école de la confiance » quand le Ministère choisit de modifier du sol au plafond les règles du mouvement départemental des enseignants du 1^{er} degré : une seule saisie de vœux, une seule opération d'affectation et éventuellement, à la marge, des affectations complémentaires, l'obligation de saisir des vœux « larges » pour les enseignants sans poste ou pour ceux qui ont été victimes d'une fermeture de classe, l'affectation à titre définitif. On peut rajouter à cela l'amateurisme qui consiste à proposer une nouvelle application qui n'a pas encore été testée par les services administratifs autres que ceux du Ministère, que les organisations syndicales n'ont pas encore vue, et qui retarde d'autant les opérations du mouvement tout en assommant les services administratifs de tâches supplémentaires.

D'où notre question récurrente : Qu'est-ce qui ne fonctionnait pas dans l'ancien système pour justifier la mise en place dans l'urgence et dans la précipitation un nouvel outil visiblement mal ficelé et non abouti ? Que le Ministère pense que ce nouvel outil va fonctionner est le signe d'une méconnaissance complète du 1^{er} degré. Car comment peut-on croire que nommer à titre définitif sur un poste issu d'un vœu large forcé, des enseignants qui ne l'ont pas choisi ne va pas engendrer insatisfaction, mécontentement voire souffrance au travail chez nos collègues. C'est bien méconnaître le fonctionnement du 1^{er} degré que de croire que ce système va permettre d'éviter des nominations à titre provisoire car, entre les temps partiels, les congés maladie, les demandes de congé parental, les réajustements de rentrée, l'administration ne pourra pas éviter des nominations à titre provisoire.

Le mot « confiance » n'est pas non plus le premier mot qui vient à nos collègues qui ont subi des fusions d'écoles, bien souvent sans comprendre le pourquoi du choix de leurs écoles, et qui apprennent par nos soins, que la règle de priorité pour les directeurs ne s'applique plus si l'école a plus de 10 classes, auquel cas le poste de la direction devient profilé, décision abandonnée depuis 2 ans dans le département.

Nos collègues des RASED n'ont pas non plus le sentiment que l'institution fasse preuve de confiance à leur égard ; à aucun moment le Ministre n'a mis l'accent sur l'importance des réseaux d'aide dans la réussite des élèves et dans le rôle essentiel de leur prise en charge en soutien avec les enseignants. Et la décision de fermer 3 postes de Maître G et E sur le département est une preuve de cette absence de confiance dans leur contribution à la réussite des élèves.

Quant aux promotions à la Hors Classe, alors que les organisations syndicales demandent que les avis donnés par le DASEN puissent être révisés, que le paramétrage de l'application soit revu afin de respecter les intervalles comme indiqué dans la circulaire, le Ministère de la confiance considère comme nulles et non avenues ces revendications légitimes et reste droit dans ses bottes sans modifier une seule virgule de la circulaire de l'an dernier. Il va même jusqu'à repréciser clairement le maintien de l'appréciation donnée en 2018 pour les collègues promouvables, véritable pied de nez aux demandes des enseignants.

Enfin, à la lecture des résultats des permutations informatiques, la bienveillance ne doit pas non plus être l'une des premières qualités du Ministère qui vient à l'esprit des collègues recalés du mouvement national. En effet, le résultat de cette année est encore en baisse et l'érosion se poursuit, avec 23,47% de satisfaction globale (23,69 % en 2018, 23,93 % en 2017 et 23,95 % en 2016). Concernant les rapprochements de conjoint, on note également une baisse notable de 3 points du taux de satisfaction avec 45,16% de demandes satisfaites (48,23% en 2018, 48,96 % en 2017 et 47,28 % en 2016).

Mal payés, mal considérés, les enseignants se sentent bien seuls face aux difficultés croissantes de leur métier, dégradant insidieusement mais implacablement leurs conditions de travail. Ils auraient certainement plus besoin de reconnaissance de leur hiérarchie que de ce qu'il faut bien appeler du mépris, voire pire : nul n'ignore le geste désespéré de notre collègue Jean pour lequel le soutien légitime de sa hiérarchie en lieu et place d'une défiance injustifiée et injustifiable aurait permis une fin moins funeste. Le destin de l'Education Nationale serait-il voué à être le même que France Telecom ? Le New Management fera-t-il autant de dégâts dans nos écoles ?

Soyez assurés que notre attachement au service public d'éducation que nous rappelons si souvent en conclusion de nos déclarations liminaires, trouvera plus que jamais son expression dans notre rejet d'un projet délétère qui, dès le premier article de sa loi, voudrait nous museler.